



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENTE : ROGER Nicole, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH, Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY, Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL, M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal, M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

---

En application de l'article L.2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Madame Nicole ROGER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance.**

**EXERCICE 2024 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - N° 25/03 - 05/A**

**Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/07 - 09 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la commune,

Considérant la note de présentation brève et synthétique du compte administratif du Budget Principal 2024 annexée,

En application des articles L.2121-31 et L.5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avoir constaté la concordance du compte administratif et du compte de gestion, je vous propose d'adopter, pour le **Budget Principal**, le compte administratif de l'exercice 2024, joint en annexe, arrêté comme suit :

.../...



|                    | INVESTISSEMENT  |                   | FONCTIONNEMENT  | TOTAL           |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|
|                    | REALISE         | RESTES A REALISER | REALISE         |                 |
| RECETTES           | 10 887 419,87 € | 1 510 813,89 €    | 29 074 953,18 € | 41 473 186,94 € |
| DEPENSES           | 13 720 287,80 € | 982 081,65 €      | 26 647 854,14 € | 41 350 223,59 € |
| RESULTAT           | -2 832 867,93 € | 528 732,24 €      | +2 427 099,04 € | 122 963,35 €    |
| RESULTAT ANTERIEUR | -238 529,04 €   |                   | 3 103 604,38 €  | 2 865 075,34 €  |
| SOLDE CUMULE       | -3 071 396,97 € | 528 732,24 €      | 5 530 703,42 €  | 2 988 038,69 €  |

Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (22 pour et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON), adopte, pour le Budget Principal, le compte administratif 2024, joint en annexe.

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le 22 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 23 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX



La secrétaire,

Laurence MERCIER